

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 18 décembre 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : INTJ1834751A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Brice, Bernard, Marie, Pierre, Maurice Binon est admis à sa demande, pour compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie d'Île-de-France, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve de l'armée de terre est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie nationale,  
secrétaire général de la réserve citoyenne  
de défense et de sécurité,*

O. KIM